



RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1050 POUR MODIFIER LES BASSINS DE TAXATION DES ARTICLES 6.1, 6.2 ET 6.3 (ANNEXES B, C ET D)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1050 décrète des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage et de piste cyclable sur l'avenue de l'Esplanade;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1050 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir le 14 février 2005;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1050 a été financé en totalité par émission d'obligations;

ATTENDU QUE la dernière modification au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins et la précision géographique à apporter pour certains immeubles assujettis aux bénéfices des travaux réalisés nécessitent un ajustement des lisérés des bassins de taxation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les plans de taxation annexés aux articles 6.1, 6.2 et 6.3 du règlement numéro 1050 (Annexes « B », « C » et « D »);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation 111212-2.48 a été donné pour le présent règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les articles 6.1, 6.2 et 6.3 du règlement numéro 1050 sont modifiés par le remplacement des annexes « B », « C » et « D » jointes au présent règlement par les annexes « B », « C » et « D » sur lesquelles apparaît le numéro de règlement 1050-1, lesquelles sont également jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé)

Richard Marcotte, maire

(signé)

Yvan Laberge, avocat
Greffier et directeur des services juridiques

Adoption : 120116-19

Entrée en vigueur : 17 mars 2012

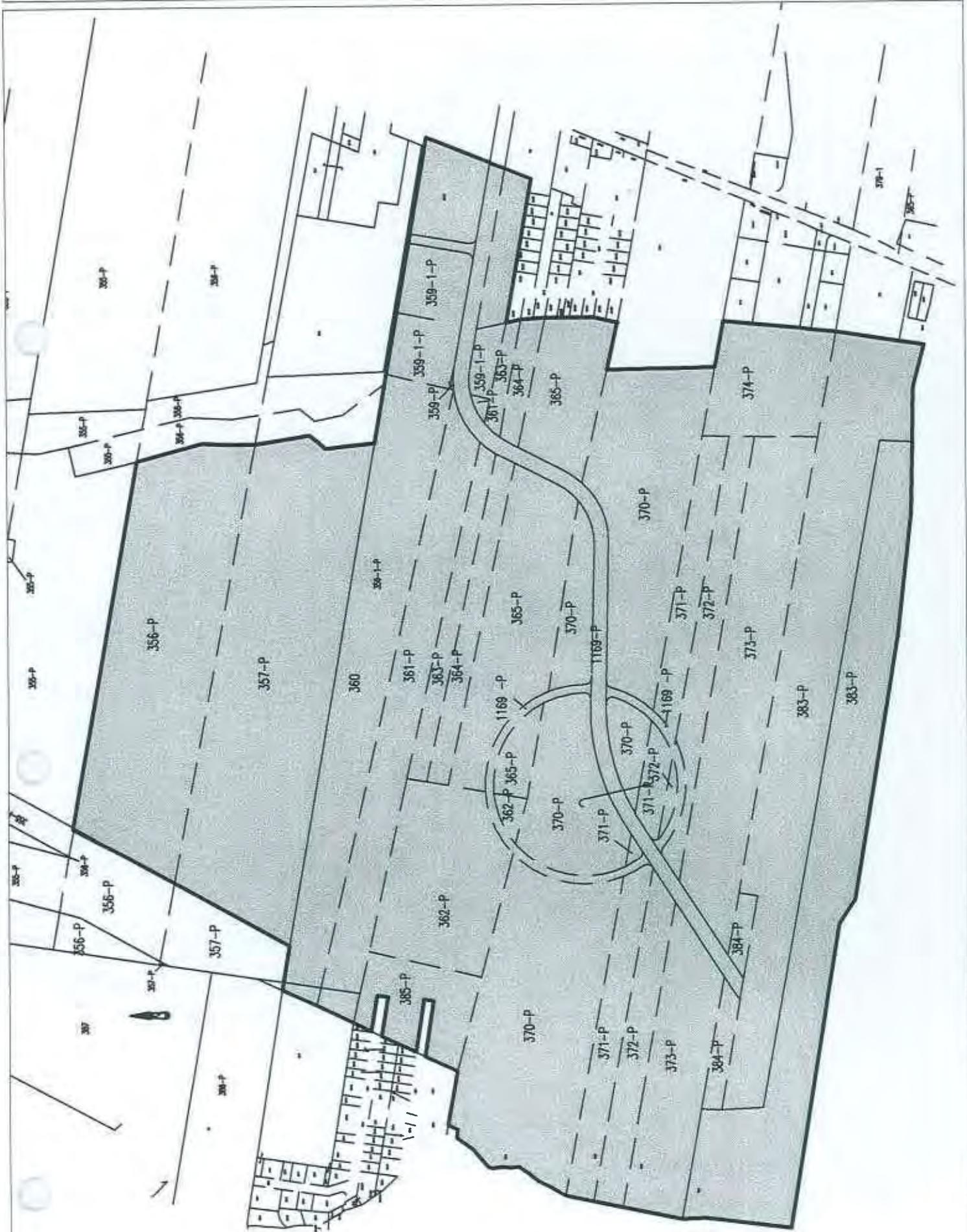


RÈGLEMENT 1050

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 1 453 964.00 m.c.
(145.40 hectares)

NOVEMBRE 2004





VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES

RÈGLEMENT 1050-1

BASSIN B (révisé)
Art. 1050.6.1

Superficie approximative du bassin

1 483 293 m²
(148 hectares)



Dossier: 1050-1_B.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011

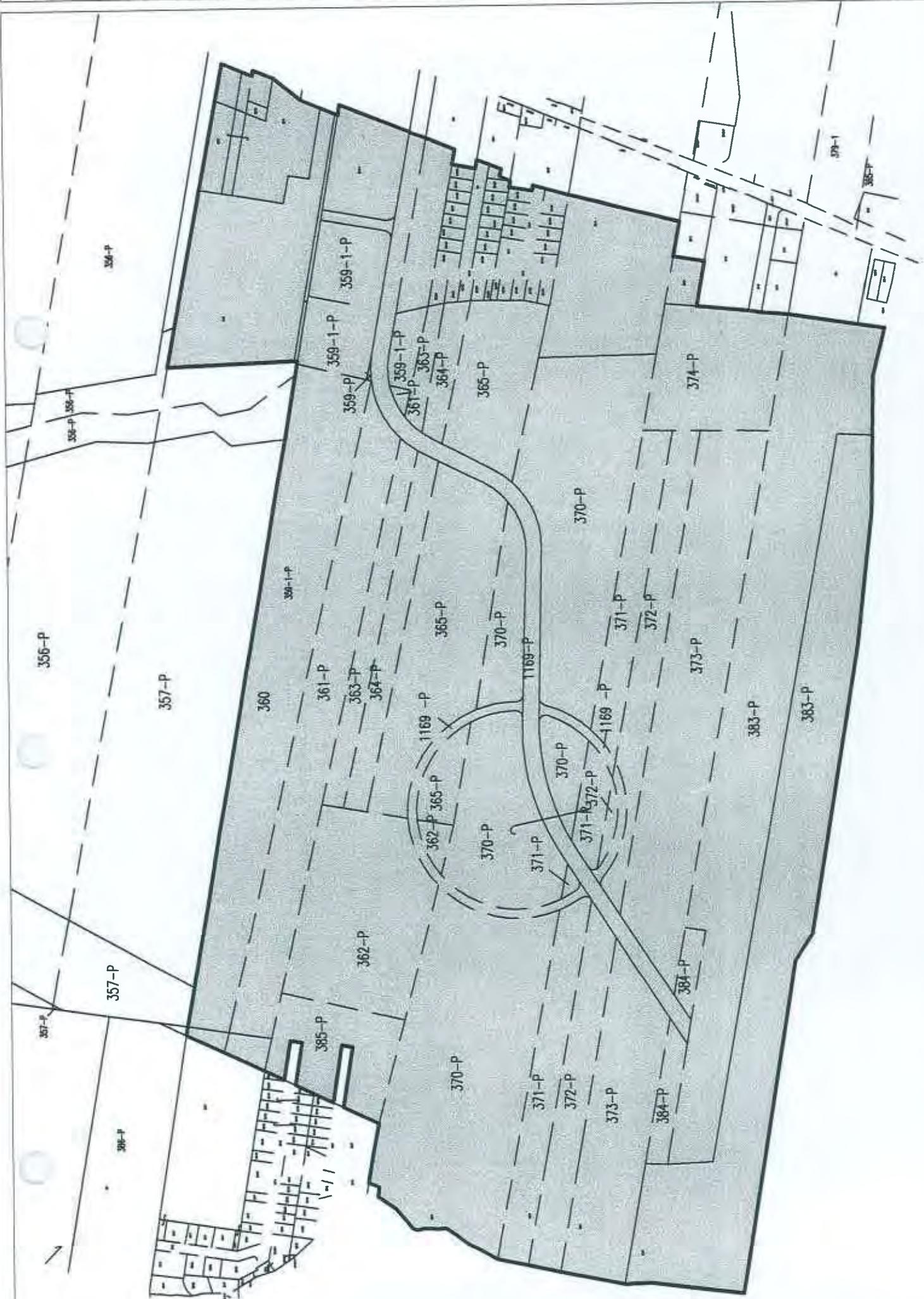


RÈGLEMENT 1050

DIVISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 1 335 901.00 m.c.
(133.59 hectares)

NOVEMBRE 2004





VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES

RÈGLEMENT 1050-1

BASSIN C (révisé)
Art. 1050.6.2

Superficie approximative du bassin

1 313 912 m²
(131 hectares)



Dossier: 1050-1_C.dwg

Date: Novembre 2011

Date d'impression: 7 décembre 2011

Échelle: Aucune

Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique

Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011

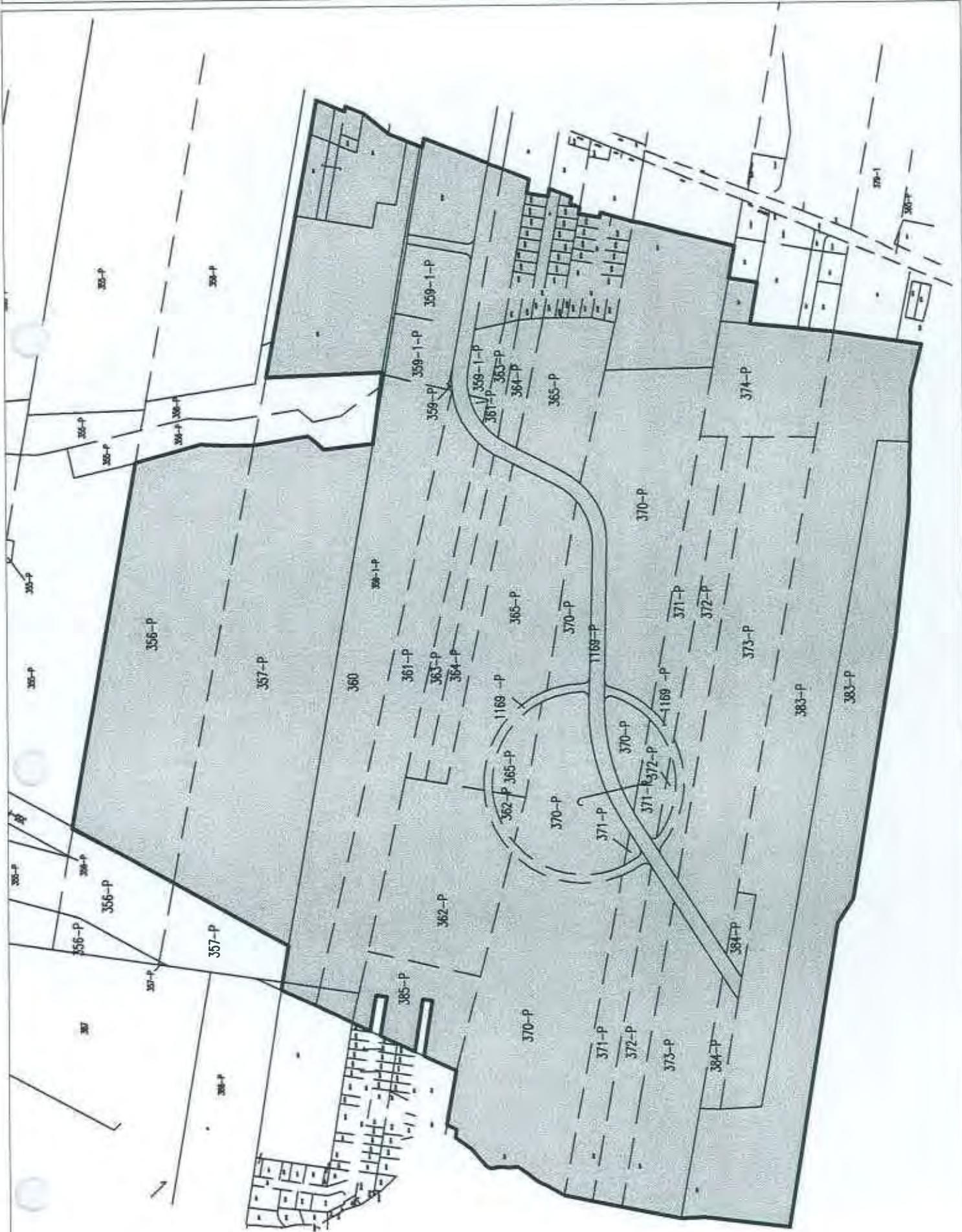


RÈGLEMENT 1050

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET
SERVICE DES FINANCES / TRÉSORERIE

Superficie approximative du
bassin = 1 601 779.00 m.c.
(160.18 hectares)

NOVEMBRE 2004





VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES

RÈGLEMENT 1050-1

BASSIN D (révisé)
Art. 1050.6.3

Superficie approximative du bassin

1 633 896 m²
(163 hectares)



Dossier:	1050-1_D.dwg
Date:	Novembre 2011
Date d'impression:	7 décembre 2011
Échelle:	Aucune
Préparé par:	Kim McDonald, dessinatrice technique
Dessiné par:	Kim McDonald, dessinatrice technique
Approuvé par:	Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011